

**Assemblée Générale ACCA Saint Médard d'Eyrans**

**du 19 juin 2020**

-----

**Membres du bureau présents :**

Michel FAUGERE, Daniel BLACAN, Michel LOPEZ, Jérémy DUPIOT, José GONZALEZ, Denis GARNUNG, Guillaume LHERMITE, Florian DAILLEDOUZE, Rémy CHARRIER.

**Membres de l'ACCA présents : 18**

**Procurations : 3**

**Soit un total représenté de 30 chasseurs .**

**Présents également Messieurs Christian TAMARELLE, Maire et Président de la Communauté des communes de Montesquieu et Pascal BARROUILHET, premier adjoint, qui nous font l'honneur de leur présence.**

Le Président Michel FAUGERE après avoir remercié Mr TAMARELLE, maire de notre commune, pour la mise à disposition de la salle des fêtes en raison des mesures sanitaires en vigueur et Mr BARROUILHET, 1<sup>er</sup> adjoint, déclare l'assemblée générale de l'ACCA ouverte, le quorum étant atteint.

Il salue la présence nombreuse des membres et donne la parole à Mr TAMARELLE.

Celui-ci, à son tour, remercie les chasseurs pour leur participation conséquente qui prouve que l'association se porte bien.

Il poursuit son intervention en soulignant le plaisir de se retrouver après les semaines difficiles qui viennent de s'écouler avec l'épidémie du coronavirus.

Le cours de la vie communale continue et la mise en place du nouveau conseil municipal a été réalisée.

Il précise qu'il y a lieu de s'attendre à des moments compliqués et difficiles liés à une économie affaiblie, un chômage en hausse ainsi que des répercussions sociales évidentes.

Pour le monde associatif, il va de soi que les effets seront omniprésents et plus particulièrement pour les sports collectifs.

L'inquiétude liée à un possible retour du virus dans les prochains mois est présente.

Il est impératif que chacun prenne en compte cette problématique en respectant les règles sanitaires en vigueur et, pour les chasseurs habitués à la sécurité, il est évident que cela est plus facile mais il est bon de rappeler la prudence à continuer à observer.

Le Président remercie Monsieur le Maire pour son intervention, la possibilité de tenir cette AG dans la salle des fêtes permettant ainsi de respecter la distanciation physique.

Dans ces remerciements, il convient d'ajouter le montant de la subvention communale de 1000 euros et les services techniques pour l'aide apportée tant pour le débroussaillage et l'entretien de certains secteurs permettant ainsi d'assurer une meilleure sécurité dans les actions de chasse.

En juillet, le tracteur de l'AICA sera mis à notre disposition, comme la convention passée l'autorise, pour la réalisation des layons de tir pour les battues.

### **Bilan moral :**

Pour la saison 2019/2020, il a été délivré 64 cartes dont 36 à des résidents de la commune, 17 assimilés, 6 extérieurs, 4 gratuites (propriétaires et gardes).

Il a été procédé à 7 lâchers. Au total, faisans et faisandeaux représentent 380 pièces.

Michel FAUGERE passe la parole à Daniel BLANCAN pour le bilan du plan de chasse.

Ce dernier fait état de la réalisation des 10 colliers chevreuils, 9 sangliers tués et 5 renards ainsi 1 raton laveur abattus.

Le Président reprend la parole en informant la date de reprise de la chasse au sanglier à compter du 15 août prochain sachant, qu'en cas de dégâts avérés, il sera possible d'organiser des battues.

Pour ce qui concerne les gardes, il a été procédé au renouvellement de l'adhésion à l'association des gardes pour un montant de 25 euros ainsi que la prise en compte des assurances.

### **Le bilan moral est adopté à l'unanimité.**

Il passe la parole au trésorier Jérémie DEPIOT pour le bilan financier.

### **Bilan financier :**

Excédent reporté 2018/2019 : **916,65 €**

Recettes 2019/2020 : **5489,00 €**

Dépenses : **4508,14 €**

Situation au 19/06/2020 : **1897,51 €**

Pour ce qui concerne la partie dépenses, le poste de lâchers de faisans représente : **3718,40 €**

Les autres postes sont : frais de garderie, assurances, cotisations, frais cages de pré-lâchers, frais tenu de compte, frais de fonctionnement divers.

Pour ce qui concerne la partie recettes le poste des cartes s'élève à : **4090,00 €**

Elle se complète par la subvention communale de **1000 €** et les subventions de la Fédération Départementale pour un montant de **399,00 €**.

Le bilan financier est à disposition pour information sur les détails de fonctionnement.

Le Président reprend la parole et demande si des observations sur le rapport financier sont à porter.

Il fait procéder au vote.

### **Le bilan financier est adopté à l'unanimité.**

Michel FAUGERE fait le point sur les relations avec l'AICA, suite à la convention passée.

Pour ce qui concerne le remboursement de 1500 € des faisans non fournis, aujourd'hui un accord est possible. Soit un règlement, soit un achat de faisans par l'AICA qui viendrait compléter nos lâchers sous le principe suivant : 70 pièces pour la saison 2020/2021 et 80 pièces pour la saison 2021/2022.

Il sollicite l'assemblée pour choisir le principe à adopter.

Un vote à l'unanimité est prononcé pour la proposition pour la deuxième solution.

Il complète son intervention en annonçant que l'AICA lui a remis un chèque, ce jour, d'un montant de 1000 €, à valoir du remboursement de notre part dans celle-ci de l'ordre de 3500 €.

En outre, une demande sera faite, en fonction des besoins, pour utiliser le tracteur de l'AICA en juillet. Les dispositions d'utilisation seront mises en place en fonction de la disponibilité de Robert CAMBLONG en charge de sa mise en œuvre.

Compte-tenu de la situation liée au coronavirus, comme il n'a pas été possible faire les battues au renard ni de piégeages assidus contre les râtons laveurs, le CA a décidé de ne pas faire de pré-lâchers. Il sera donc uniquement procédé au mode de lâchers traditionnels.

### **Informations et relations avec Fédération départementale des chasseurs :**

Le Président informe l'assemblée qu'il est en attente des documents relatifs aux subventions et qu'il a récupéré auprès des services le matériel pour le plan de chasse.

En outre, la Fédération a procédé à un virement de 400 €.

Il expose la nécessité de modifier les statuts et règlements votés en 2019 lors de l'assemblée générale.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ONCFS et l'AFB ont été regroupée en une seule entité l'Office Français de la Biodiversité ( OFB )

De ce fait, la Fédération Départementale à en charge le recueil des nouveaux documents.

Auparavant, il y avait lieu de rédiger les statuts, un règlement de chasse et un règlement intérieur.

Dorénavant seuls sont à fournir les statuts et un règlement qui regroupe les anciens éléments.

Après lecture des nouveaux documents, les documents sont soumis au vote.

Les membres du CA actuel sont candidats pour poursuivre leur engagement pour 3 ans, comme le précisent les nouveaux statuts.

### **Vote pour à l'unanimité.**

**Messieurs Michel FAUGERE, Daniel BLACAN, Michel LOPEZ, Jérémy DUPIOT, José GONZALEZ, Denis GARNUNG, Guillaume LHERMITE, Florian DAILLEDOUZE, Rémy CHARRIER, sont élus.**

### **Prévisions 2021/2022 :**

Pour le chevreuil, l'ACCA disposera de 10 bracelets et pour le sanglier de 12 colliers (plus si nécessaire).

La chasse à l'affût pourra être envisagée par le CA dans la mesure où des dégâts avérés étaient constatés. Les modalités seront définies ponctuellement pour ce mode de chasse.

Les lâchers de faisans seront réalisés comme ceux de la saison précédente.

A ce jour, 4 nouvelles demandes de cartes ont été faites. La décision sera prise par le CA.

Le Président tient à saluer le travail des gardes et observe que ces derniers n'ont pas relevé de problème particulier.

Il fait état de l'incident survenu lors de la saison et relatif à l'abattage d'un sanglier. L'auteur des faits a été convoqué et a fait l'objet d'une sanction ( suspension de participation aux battues durant la campagne ).

Pour la saison de chasse à venir, les chasseurs qui souhaitent participer aux battues de sangliers doivent impérativement s'inscrire auprès des chefs de battue afin d'être informés des jours de battues.

Michel FAUGERE fait part de sa rencontre avec Monsieur LACOSTE ( Château FERRAND ).

La décision de prévenir les propriétaires avant les battues est actée afin de ne pas perturber les travaux sur les parcelles et d'éviter les risques d'accidents.

Il précise qu'en début juillet, il y aura lieu de faire une opération de mise en place de panneaux sur quelques points du territoire. Une information sera faite pour cette opération en direction des membres souhaitant y participer.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 45**

**Le Secrétaire : Michel LOPEZ**

**Le Président : Michel FAUGERE**

**En annexes sont joints : un exemplaire des statuts et du règlement intérieur et de chasse.**